



Jackie PIERRE
Sénateur des Vosges

Communiqué de presse

Le Sénateur Jackie PIERRE vient d'appeler l'attention de Monsieur le Ministre de l'Education nationale au travers d'une question écrite intitulée Devenir des écoles en milieu rural, en écho aux préoccupations de nombreux maires, élus et représentants d'associations de parents d'élèves du département des Vosges.

Cette question écrite, reproduite ci-dessous, publiée au Journal Officiel Sénat le 01/02/2018 page 388, est consultable à partir du lien suivant :

<http://www.senat.fr/questions/base/2018/qSEQ180203058.html>

Devenir des écoles en milieu rural

Question n° 03058 adressée à M. le ministre de l'éducation nationale À publier le : 01/02/2018
Texte de la question : M. Jackie Pierre attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le devenir des écoles en milieu rural en raison de la déprise démographique qui concerne les territoires ruraux ces dernières années. Ainsi que le souligne à juste titre l'association des maires ruraux de France, chaque année à la même période, les informations filtrent sur les intentions réelles du ministère de l'éducation nationale concernant la carte scolaire, c'est-à-dire les projets de fermeture de classes ou d'écoles. De nombreux élus et membres d'associations de parents d'élèves s'inquiètent des annonces relatives au devenir d'une classe ou d'une école dont l'impact local est majeur en matière de politique éducative et de développement territorial. La logique des regroupements pédagogiques intercommunaux opérée ces dernières années et la concentration des moyens dans les pôles urbains ont atteint désormais leurs limites. L'idéal républicain a pour objectif de garantir l'égalité des chances et de réussite de tous les élèves quels que soient leur lieu de résidence et leur condition sociale. La légitime optimisation des conditions d'enseignement pour les élèves qui sont dans des environnements éducatifs difficiles doit s'accompagner d'une meilleure redistribution des moyens et ne s'aurait davantage s'effectuer au détriment des enfants des territoires ruraux. Lors de la conférence des territoires du 17 juillet 2017, le président de la République avait en effet déclaré que « les territoires ruraux ne peuvent être la variable d'ajustement. Il n'y aura plus aucune fermeture de classes dans les zones rurales ». Ce message semble contradictoire avec la réalité observée dans nos territoires. De nombreux élus du département des Vosges, à l'instar d'autres départements, rappellent les efforts constamment déployés et les investissements parfois réalisés pour maintenir un enseignement de qualité en milieu rural. Ils sont extrêmement attentifs à la sécurité, aux coûts, à la durée des trajets des élèves, et plus largement à la place centrale qu'occupe une classe ou une école dans l'équilibre, le développement économique et social d'un territoire. La présence d'une école conditionne souvent la présence d'autres services publics et commerces nécessaires à la dynamique démographique d'un territoire, à son attractivité et donc à sa survie. C'est à la résolution de cette difficile équation que sont confrontés les recteurs d'académie et directeurs académiques des services de l'éducation nationale (DASEN). C'est pourquoi, il lui demande quelles mesures le Gouvernement entend prendre pour préserver l'égal accès de tous les élèves au service public de l'éducation prenant en compte les difficultés, les spécificités et l'ensemble des problématiques géographiques, économiques, sociales, inhérentes aux territoires ruraux.

Permanence parlementaire : 18 rue François de Neufchâteau – B.P. 70237 – 88000 EPINAL

Tél. : 03.29.35.16.19 Email. : senateur.jackie.pierre@wanadoo.fr

Palais du Luxembourg – 15 rue de Vaugirard – 75006 PARIS – Tél. : 01.42.34.28.63 Fax. : 01.42.34.42.12

Email. : j.pierre@senat.fr